

Rapport général sur la question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation pour la réunion annuelle de 1903

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **32 (1903)**

Heft (12)

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

QUESTION MISE A L'ÉTUDE

PAR LE

Comité de la Société fribourgeoise d'éducation

POUR LA RÉUNION ANNUELLE DE 1903



*LES ENFANTS ANORMAUX : Mission de la famille,
de la commune et de l'école au point de vue de
leur éducation.*

AVANT-PROPOS

La question aussi importante que difficile de l'éducation des enfants anormaux demanderait à être traitée par des plumes plus compétentes que celles de maîtres et maîtresses d'école primaire. Aussi n'est-ce pas sans hésiter quelque peu que je me mets à l'œuvre pour l'élaboration du présent rapport.

Avant d'entamer le sujet, témoignons notre vive reconnaissance et nos sincères remerciements à MM. les Rapporteurs de district dont les travaux dénotent un grand dévouement et une étude sérieuse de la question.

L'éducation des enfants anormaux est aujourd'hui un peu partout à l'ordre du jour. Elle touche de près à la question sociale qui, à notre époque, prime toutes les autres, défraie

souvent les journaux, passionne les économistes et les philanthropes.

Dans l'antiquité, la question des anormaux se réglait d'une manière fort sommaire mais aussi fort barbare : les pauvres malheureux qui naissaient avec une anomalie quelconque étaient souvent mis à mort. Ces coutumes affreuses ont été heureusement abolies par la religion chrétienne, mais, pendant combien de siècles encore ces pauvres déshérités de la nature ont-ils été privés de toute éducation et des soins que réclamait leur triste état !

De nos jours, heureusement, on étudie beaucoup les moyens de procurer aux anormaux les bienfaits de l'éducation et de l'instruction. Dans tous les pays, des établissements se fondent à leur usage.

Citons entre autres l'école des sourds-muets créée, en France, par l'abbé de l'Epée, et répandue dans les autres contrées de l'Europe; des écoles d'aveugles établies en Suède dès 1807, et enfin des écoles d'arriérés ouvertes un peu partout. L'Allemagne, par exemple, compte 124 classes d'arriérés à divers degrés.

La Suisse n'est certainement pas restée en dehors de ce courant éminemment charitable et chrétien. Bâle, en 1888, fonda des écoles d'anormaux. Cet exemple fut ensuite suivi par un grand nombre de cantons suisses. C'est ainsi qu'en 1899 Zurich comptait 9 classes de ce genre; Saint-Gall 3; Berne 4; Winterthour 2; Berthoud 2; Hérisau 2; Schaffhouse, Coire, Lucerne, Baden, Thoun, Glaris et Lausanne chacun 1; Genève 8 et Bâle 8. Fribourg possède également depuis peu une classe spéciale.

De plus, il vient de s'ouvrir à Seedorf un établissement qui recevra tous les anormaux qu'on voudra bien lui confier. Saluons encore de notre faible hommage l'Institut des sourds-muets à Gruyères, l'Asile de Drognens, l'Institut ophtalmique, qui contribuent et contribueront puissamment au soulagement et à la guérison des nombreux malheureux qui nous occupent.

D'après le dénombrement des enfants anormaux publié en 1897 par le Bureau de statistique du Département fédéral de l'Intérieur, il résulte qu'il existait en Suisse, sur les 479254 enfants en âge de fréquenter l'école, 13155 enfants, soit 274 ⁰/₁₀₀ rentrant dans le cadre du recensement.

Sur ce nombre 7667 enfants sont indiqués comme faibles d'esprit à divers degrés; 1848 comme atteints d'infirmités physiques seulement; 2405 comme idiots, sourds-muets, aveugles, etc., et 1235 comme moralement abandonnés.

Une enquête dans le canton de Fribourg a donné les résultats suivants :

- a) Faibles d'esprit à un léger degré, 194, dont 27 moralement abandonnés;
- b) A un degré plus prononcé, 124, dont 15 abandonnés;

c) Atteints d'infirmités physiques, 123, dont 5 abandonnés ;

d) Idiots, sourds-muets, aveugles, 115, dont 7 abandonnés.

Total : 618, dont 116 abandonnés.

Les chiffres qui précèdent, dans leur muette éloquence, nous prouvent suffisamment l'importance de la question que nous étudions ; inutile de nous étendre encore sur ce point. Passons donc à la seconde partie de notre sujet.

Définition et classification des anormaux.

Qu'entend-on maintenant par enfants anormaux ? Le premier dictionnaire venu nous dit que les anormaux sont ceux qui ne suivent pas la règle générale, c'est-à-dire qui se différencient de leurs camarades, soit par des défauts ou infirmités physiques, soit par un engourdissement plus ou moins accentué de l'esprit, soit par un penchant extraordinaire pour le mal.

De là trois grandes catégories d'anormaux :

1° Les anormaux physiques, parmi lesquels nous citerons les aveugles, les borgnes, les myopes, les presbytes, les sourds, les sourds-muets, les bègues, les épileptiques, les hystériques, les boiteux, les bossus, les manchots, etc.

2° Les anormaux intellectuels, soit :

a) Les faibles d'esprit à un léger degré, lesquels, s'ils sont l'objet de soins particuliers et d'une certaine sollicitude, peuvent suivre la classe ;

b) Les faibles d'esprit à un haut degré, qui ne peuvent pas suivre l'enseignement régulier donné à leurs condisciples et qui, pour cette raison, devraient être placés dans une classe spéciale ou dans un établissement spécial ;

c) Les idiots proprement dits qui ne peuvent nullement profiter d'un enseignement si élémentaire soit-il, mais doivent recevoir les soins que réclame leur état.

Très souvent les anomalies physiques et intellectuelles se rencontrent dans le même individu.

3° Les anormaux moraux (plus rares).

L'examen physiologique et psychologique d'un enfant doit être fait par l'autorité scolaire, l'instituteur et le médecin officiel. Il faut ici procéder avec une grande circonspection.

Causes de l'anomalie.

Dans un substantiel et intéressant rapport présenté à la VIII^e Conférence des Inspecteurs scolaires de la Suisse romande, tenue à Genève, le 19 décembre 1900, M^{me} Louise Picker, inspectrice à Genève, estimait que le 30 % de enfants anormaux et arriérés des classes spéciales de Genève ont un père ou une mère alcoolisés, quand ce ne sont pas tous les deux ;

le 25 % ont des parents nomades et le 45 % indiquent les enfants qu'une constitution faible, une chute, un accident, une maladie grave ont arrêtés dans leurs développements. Dans notre canton, ces causes doivent être sensiblement les mêmes. Parcourons les principales et les plus désastreuses d'entre elles.

Nous les diviserons en deux catégories : les causes natives et les causes accidentelles.

a) *Causes natives.*

Les familles d'alcoolisés, sans contredit, fournissent à l'école les plus tristes sujets sous tous les points de vue. Aussi tous les médecins sont-ils unanimes pour proclamer les effets désastreux des spiritueux, non seulement sur ceux qui les absorbent, mais encore sur leurs enfants. Quelle est longue la liste des malheureuses victimes de cette terrible passion ! Le danger, plus ou moins apparent, sans doute, existe dans les milieux les plus différents, du bas au sommet de l'échelle sociale.

Citons encore l'hérédité, qui fournit l'explication d'un certain nombre d'anomalies ; les mariages consanguins, qui, contractés de génération en génération, en vue souvent de conserver les fortunes patrimoniales, donnent des enfants abâtardis, niais, idiots ; les excès vénériens, la méconnaissance des lois de la procréation qui causent la plus grande partie des maladies nerveuses ; les unions trop précoces et mal assorties ; la négligence de quelques mères de famille qui ne prennent pas les soins et les précautions nécessaires dans l'attente d'un enfant, et nous aurons passé en revue les principales causes des anomalies que nous rencontrons dans presque toutes nos écoles.

b) *Causes accidentelles.*

Ces causes sont bien moins nombreuses que les premières. Beaucoup d'enfants cependant, nés bien constitués restent faibles, chétifs, malingres, lourds de corps et d'esprit par suite de la négligence de certains parents qui ignorent les lois les plus élémentaires de l'hygiène, tant de l'habitation que de la nourriture ; par suite aussi du manque de ressources, qui oblige les pères et les mères à délaissier leurs enfants pour arracher au travail le peu d'argent destiné à l'entretien de leur famille.

Que dire aussi de l'habitude qui n'a pas encore complètement disparu dans nos campagnes de gorger le petit nourrisson d'extrait de pavot, sous prétexte de lui procurer un sommeil paisible ? La vertu soporifique du pavot n'endormira pas seulement le corps de l'enfant : elle atrophiara ses facultés intellectuelles.

Les frayeurs et les accidents de tous genres fournissent aussi un nombreux contingent d'enfants anormaux.

Les locaux, bancs, etc. parfois antihygiéniques de nos classes, s'ils ne sont pas la cause directe de certaines maladies, sont, du moins, nullement propres à favoriser le développement normal d'un enfant.

Ajoutons aussi qu'il arrive parfois de rencontrer chez des enfants des anomalies dont la cause ne peut être imputée à personne. Pareilles choses surviennent par la permission de Dieu, qui est impénétrable dans ses desseins.

Mission de la famille.

Dans la mission de la famille, nous avons deux choses à considérer : a) Moyens de prévenir les anomalies ; b) Moyens de guérir les anomalies existantes.

a) Moyens préventifs.

Si nous voulons diminuer le nombre des anormaux, il importe de bien examiner, avant de fonder une famille, si nous en sommes réellement capables. Qu'on se conforme donc aux sages conseils de l'Eglise relatifs au mariage.

Que la famille, et la société en général, s'imposent aussi quelques sacrifices pour mieux former la jeune fille, future mère. Préparons des mères robustes qui puissent enfanter et nourrir des enfants sainement constitués.

Nous avons déjà signalé les effets désastreux des boissons alcooliques. Que les parents se pénètrent mieux de leurs devoirs à ce sujet, qu'ils ne donnent jamais de boissons enivrantes à leurs enfants ; qu'ils évitent eux-mêmes tout excès, surtout dans les circonstances particulières où la santé et le développement normal d'un enfant peuvent courir les plus grands dangers. Que toutes les âmes charitables, tous les cœurs compatissants unissent leurs forces et travaillent d'un commun accord à déraciner ce redoutable fléau qui ruine notre pays, le peuple d'êtres malheureux, inutiles, dangereux même et souvent à charge à eux-mêmes et à la société.

Une constante surveillance est nécessaire aussi de la part des parents soucieux de leurs devoirs, pour éviter à leurs enfants, chutes, accidents quelconques, qui pourraient avoir les suites les plus désastreuses.

b) Education des enfants anormaux

Dans le plan divin, l'éducation de l'enfant est confiée au père et à la mère : au père, parce que c'est une œuvre de force et d'énergie, à la mère, parce que c'est une œuvre de tendresse

et d'amour. Ces deux cœurs, s'ils sont unifiés par un mariage chrétien, comprendront l'important devoir qui leur incombe au moment où ils feront la pénible constatation que leur enfant ne se développe pas normalement.

Que faire en présence d'un tel malheur? — Accepter cette épreuve, se soumettre sans récrimination, ne pas jeter des plaintes stériles et vaines, mais agir. Il faut avant tout rechercher les causes de l'anomalie, afin d'y apporter un remède plus sûr et plus efficace. On le trouvera souvent dans le fonctionnement défectueux d'une partie du corps et surtout du cerveau. La première chose à faire en pareilles circonstances sera de consulter un médecin spécialiste. L'esprit de l'enfant se développera plus facilement une fois le corps guéri.

Prenez garde surtout, parents chrétiens, de vous endormir dans une fausse sécurité, de fermer les yeux dans l'espérance que votre enfant se développera plus tard. Gardez-vous également, par une fausse honte, de le cacher et de le tenir dans une espèce de séquestration. Il faut à ce malheureux des soins hygiéniques, scrupuleux, entre autres une grande propreté, une nourriture saine, fortifiante et non excitante, beaucoup de mouvement, et la vie au grand air.

Quant à l'alimentation du petit nourrisson, tous les médecins sont unanimes à recommander l'allaitement maternel ou du moins l'emploi du lait stérilisé.

C'est à l'âge le plus tendre que l'enfant demande les soins les plus dévoués. La négligence, l'insouciance des parents, la méconnaissance des lois de l'hygiène peuvent être la cause d'infirmités, d'anomalies, dont l'enfant aura à souffrir sa vie durant. A recommander ici l'excellent livre D^r Vorlet : « Conseils aux mères de famille » ; la modicité du prix le met à la portée de presque toutes les bourses.

Selon l'état de l'enfant, on tâchera aussi de réveiller son intelligence en attirant son attention sur les objets qui l'entourent. Les parents devraient posséder certaines notions pédagogiques pour inculquer, par l'intuition quelques connaissances à leur enfant. Un père vigilant, une mère intelligente, sauront, bien mieux que nous pourrions le dire, employer tous les artifices possibles pour le bien du petit anormal. Ils ne toléreront pas qu'il soit le point de mire des moqueries et des brutalités de ses frères et sœurs.

Au contraire, il faudra à ce pauvre malheureux une affection, une tendresse particulière, des soins maternels assidus et vigilants, un entourage plein de bienveillance, des paroles aimables, des caresses discrètes et bien placées, car l'influence de la maison paternelle est prépondérante en matière d'éducation.

Lorsqu'il aura atteint l'âge de la scolarité, si son état réclame un traitement approprié, il est un devoir, une obligation grave à tous les parents de placer leur enfant dans un établissement

spécial. Et si les parents sont pauvres, ils tâcheront d'obtenir de la charité publique ou privée les ressources nécessaires

C'est ainsi qu'intervient ou doit intervenir l'action de la commune et de l'Etat.

Mission de la commune.

La commune a un intérêt presque aussi direct que les parents à prévenir le nombre des anormaux. Malheureusement, beaucoup d'autorités communales ne se sont guère souciées jusqu'ici de leurs devoirs à l'égard de leurs ressortissants arriérés. On s'abandonne souvent, au contraire, à de regrettables abus.

Passons en revue quelques-uns des plus criants.

Dans quelques localités, on a la funeste habitude de mettre à l'ancan la pension des ressortissants pauvres. Ces assistés de tout âge, sains ou infirmes, sont adjudés à ceux qui s'offrent à les garder pour la somme la plus modique.

Il n'y a que le point de vue financier qui entre en ligne de compte, et l'on ne se soucie guère de savoir si l'enfant sera élevé convenablement ou non. Quel sera le sort de ces malheureux, surtout s'ils rentrent dans la classe des anormaux? Délaiés, méprisés, livrés à eux-mêmes, ils suivront tous leurs instincts et prendront pour la vie entière les plus funestes habitudes.

Dans d'autres communes, parmi les plus aisées, on accorde les secours avec trop peu de discernement, de tact et d'intelligence. Certaines familles sont assistées de génération en génération, sans que les autorités fassent le moindre effort pour enrayer le mal et mettre ces assistés à même de gagner honorablement leur vie. On favorise ainsi la paresse, l'insouciance et le paupérisme.

Dans beaucoup d'administrations communales, on se montre souvent rebelle à toute idée de progrès. L'amélioration du sort des anormaux rencontrera naturellement le même désintéressement. Pourquoi cette apathie? On admet trop généralement dans nos campagnes que les biens communaux sont la propriété des bourgeois. On oublie que la commune est une personne morale dont les revenus doivent servir à des œuvres d'utilité publique parmi lesquelles l'éducation en général et l'éducation des anormaux en particulier doivent occuper le premier rang. Disons donc à nombre de conseillers communaux : « Ayez un peu plus de désintéressement, de générosité; des idées plus larges; faites dévier un peu de cet argent que vous distribuez aux bourgeois, que vous utilisez à construire des auberges et autres édifices souvent luxueux, vers le but éminemment humanitaire et chrétien : l'éducation des anormaux. »

Pour abrégé ce sujet si vaste, nous indiquerons ici, sans commentaires, les desiderata exprimés dans la plupart des travaux qui nous sont parvenus :

Moyens préventifs : Les communes doivent :

1° Lutter sans relâche contre l'abus des boissons alcooliques.

2° Retenir au sol natal ceux qui ne vont recueillir que la noire misère et l'immoralité sur une terre étrangère.

3° Favoriser les apprentissages dans la classe des prébendaires.

4° Vulgariser les soupes scolaires et les cours ménagers.

5° Vouer les soins les plus grands à la construction, à l'aménagement, à la transformation des salles d'école et des préaux de gymnastique.

Moyens de guérison et d'éducation :

1° Surveiller les parents brutaux afin d'éviter les mauvais traitements.

2° Si les parents sont dans l'aisance, intervenir auprès d'eux pour les décider à placer leur enfant dans un établissement spécial, hospice de sourds-muets, cliniques ophtalmiques, classes spéciales, etc. Il serait à souhaiter qu'une loi, décrétée par l'autorité compétente, armât suffisamment les autorités communales pour leur permettre d'obliger ces parents à placer leur enfant dans un établissement spécial, s'ils ne peuvent pas prouver qu'il reçoit à la maison tous les soins nécessaires.

3° Accorder des subsides aux parents pauvres et faire les démarches nécessaires en vue de placer l'enfant anormal dans un établissement spécial. Ce seraient là, sans doute, de grands sacrifices, mais ne vaudrait-il pas mieux déboursier une certaine somme pendant quelques années que de voir peut-être pendant 50 ans le même nom sur la liste des prébendaires qui reçoivent régulièrement des secours de la commune.

4° Aider le développement des instituts existants et créer, par région, avec l'aide des subventions fédérales, des classes spéciales d'anormaux. La distance à parcourir par les élèves serait sans doute un inconvénient souvent insurmontable.

On a fondé aussi, ces dernières années, dans nombre de centres populeux, des classes annexes aux écoles primaires. Ces classes ont des avantages : elles sont peu coûteuses et les parents ne croient pas trop déchoir en y envoyant leurs enfants, car l'école fréquentée par l'enfant arriéré reste, en apparence, l'école de tout le monde. Mais que d'inconvénients ! Ces classes renferment une foule hétérogène de sujets, très inégalement tarés, depuis l'écolier en retard jusqu'au dégénéré instable, d'âges très divers, de 6 à 15 ans et auxquels aucune éducation rationnelle ne pourra être donnée avec quelque profit, ainsi que le dit fort bien le professeur Malapert, qui s'est occupé des classes communales d'arriérés de la ville de Berlin.

Il est impossible d'ailleurs de classer les élèves par âge et par force dans ces écoles.

Les établissements spéciaux avec internat seraient préférables sous tous les rapports, et pareraient à tous les inconvénients que nous venons de signaler.

Sans doute, il existe déjà quelques établissements de ce genre dans notre canton, pour les anormaux physiques surtout; mais ils ne sont pas suffisants. Nombre d'établissements restent à créer, et, tant qu'on ne l'aura pas fait, toute discussion, toute étude à ce sujet resteront inévitablement stériles. Les anormaux intellectuels, idiots, imbéciles, débiles ou faibles d'esprit, ont été, jusqu'ici, les plus négligés dans notre canton. Occupons-nous donc efficacement, et sans tarder, de ces pauvres malheureux.

La création d'instituts spéciaux, avec internat, nous l'avons dit, s'impose. Mais il est non moins important de doter ces établissements d'un personnel enseignant et dirigeant, capable et dévoué. Qu'on introduise donc à l'école normale un enseignement spécial à l'effet de former les aspirants instituteurs à l'éducation et à l'instruction des anormaux, ou qu'on encourage et même qu'on subventionne les maîtres dans lesquels on aura remarqué des aptitudes particulières, afin qu'ils passent une année ou deux dans un établissement spécial où ils seraient formés pour la direction des classes dont nous parlons.

Des cours spéciaux pourraient aussi être organisés à cet effet; ils ne manqueraient pas de produire d'excellents résultats.

Mission de l'école.

Malgré tous les efforts et toutes les bonnes volontés, malgré la création de classes spéciales, il restera toujours dans nos écoles des enfants rentrant dans la catégorie que nous étudions, tels que certains anormaux physiques, faibles d'esprit à un léger degré et autres anormaux qui n'auraient pu être placés dans une classe spéciale.

Parmi les anormaux physiques, il en est qui ne peuvent être admis à l'école primaire; ce sont les aveugles, les sourds, les sourds-muets, les épileptiques, etc. La plupart du temps, les organes des sens seuls sont atteints chez cette catégorie d'anormaux; ils peuvent donc, par un enseignement spécial, arriver au même degré d'instruction que les individus normaux.

Est-il nécessaire, par exemple, de rappeler ici les brillants succès remportés par l'Institut des sourds-muets de Gruyères? Que d'aveugles aussi sont arrivés à un haut degré de culture intellectuelle! D'ailleurs, les asiles ouverts à ces infortunés sont nombreux et florissants.

D'autre part, beaucoup d'anormaux physiques peuvent suivre l'enseignement ordinaire, car certaines tares corporelles n'ont aucune influence sur l'intelligence. Dans cette catégorie d'individus nous pouvons classer les manchots, les boiteux, les borgnes, les myopes, les presbytes, etc.

D'autres anormaux, les plus malheureux, sont tarés aussi bien au point de vue physique qu'intellectuel; tels sont les idiots, les crétins, les déments qui ne sont susceptibles d'aucune éducation. Leurs facultés intellectuelles ainsi que leur corps s'affaiblissent graduellement et ils n'atteignent généralement pas l'âge mûr. Ce serait aller à l'encontre du but qu'on se propose que de les admettre à l'école primaire.

Citons encore parmi les anormaux intellectuels les faibles d'esprit que nous pouvons diviser en trois catégories :

- a) Les faibles d'esprit proprement dits, dont le développement intellectuel ne dépassera guère celui d'un enfant normal de 7 à 8 ans.
- b) Les peu doués qui auront, après leur éducation, la capacité d'un enfant normal de 9 à 12 ans.
- c) Les arriérés qui, par un enseignement méthodique et rationnel, atteindront à l'état normal.

Les premiers seront une entrave à la bonne marche d'une école primaire. Un enseignement spécial leur est nécessaire.

On pourrait en dire autant des individus de la seconde catégorie, quoique, à vrai dire, l'instituteur seul s'en occupe dans la pratique,

Par contre, les arriérés ou retardés seront une sorte de bénédiction pour nos classes : ils obligeront l'instituteur à choisir les meilleures méthodes et les meilleurs procédés dont bénéficiera la classe toute entière.

Ajoutons encore que, dans beaucoup de cas, il est très difficile de répartir l'individu à tel ou tel degré de faiblesse d'esprit, et c'est l'expérience, l'observation approfondie qui renseignent le mieux.

Ici pourrait se placer une *étude psychologique* sur les enfants anormaux. Ce travail allongerait trop notre rapport et il a été déjà fait, d'ailleurs, par une plume autorisée. Nous renvoyons donc les lecteurs aux articles parus dans le *Bulletin* de 1899 et 1900, signés de M. Horner, et auxquels nous avons fait de nombreux emprunts.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, beaucoup d'enfants atteints de tares *physiques* peuvent parvenir, comme leurs condisciples, au degré normal de culture intellectuelle. L'instituteur aura cependant à leur égard des ménagements et des procédés tout particuliers. Il les placera dans la classe de telle sorte qu'ils puissent suivre ses leçons le plus efficacement possible et que leur anomalie ne s'aggrave pas faute de précautions hygiéniques.

Il s'interdira lui-même toute plaisanterie et toute allusion

à leur infirmité. Il les prendra sous sa constante protection, ne tolérera pas qu'ils soient un objet de mépris ou de risée, et saura inspirer à leurs camarades des sentiments de pitié et de compassion.

En ce qui concerne les *anormaux intellectuels*, l'instituteur aura 1^o des fautes à éviter, 2^o des vertus à pratiquer.

Il s'interdira d'abord toute parole blessante, tout procédé brutal dans certains moments d'impatience ou de mécontentement. Qu'il se garde bien de leur reprocher leur ignorance et de les accuser de leur état inférieur. Que ces pauvres déshérités de la nature soient au contraire ses élèves de prédilection, qu'il s'ingénie à leur inspirer confiance, à les encourager, à trouver enfin le chemin de leur cœur : c'est par cette voie qu'il arrivera à leur intelligence.

La patience et la douceur seront donc les vertus indispensables qui lui assureront le succès de sa pénible tâche.

L'anormal est-il vu de mauvais œil par le maître, s'aperçoit-il qu'il est traité différemment de ses condisciples, il prend alors l'école en horreur, il craint l'instituteur sans l'aimer, et ne pense qu'à son incapacité.

De borné qu'il était, il deviendra têtue, paresseux, rebelle à tout enseignement.

Dans l'enseignement, la marche sera lente, bien graduée, s'appuyant surtout sur l'*intuition* et l'*individualisation*. Rien n'entrera dans la tête d'un faible d'esprit sans avoir passé préalablement par les sens.

Aux maîtres qui se découragent et qui ne réussissent pas à débrouiller une intelligence endormie, disons sans hésiter : « Employez l'intuition, encore l'intuition, toujours l'intuition et le succès finira par couronner vos efforts. »

Dans le programme, introduisons aussi la gymnastique, consistant dans des exercices très simples, en faisant comprendre à l'enfant la signification des commandements.

Pour les associations d'idées, on montrera des objets que l'on fera nommer, en y associant une autre idée, par exemple : Nommez l'objet que je tiens dans ma main ? Une plume : — A quoi sert-elle ? Que faut-il encore pour pouvoir écrire ? etc.

Une partie des exercices en usage dans les écoles frœbéliennes conviennent parfaitement au développement des enfants anormaux. Ingénions-nous à développer tous les sens de l'anormal et surtout celui qui paraît le moins atrophié, car nous pourrions nous en servir pour développer les autres. Tel exercice : distinction de couleurs, de formes, de dimensions, développera la vue ; tel autre : différence entre un corps poli ou rugueux, mou ou dur, développera le toucher ; ainsi de suite pour les autres sens.

Les sens, répète-t-on souvent, sont les chemins qui conduisent à l'intelligence. Si ces chemins sont obstrués, raboteux, impraticables, il est de toute évidence qu'il faut prendre les

moyens nécessaires à l'effet de les mettre en état de remplir le rôle qui leur est assigné.

En second lieu, l'instituteur basera son enseignement sur l'*individualisation*. Quoique ce mode paraisse impraticable à l'école primaire, il peut cependant être utilisé et voici comment :

Interrogeons de préférence le faible d'esprit pour tenir son attention en éveil ; servons-nous pour ces questions d'objets, de tableaux, etc., obligeons-le à répéter les explications, à voir, à sentir, à triturer pour ainsi dire ce qui lui est enseigné ; en un mot, ne le perdons jamais de vue dans la classe.

Ensuite un maître vraiment digne de ce nom, un maître qui ne marchand pas avec le dévouement, saura trouver le moyen de prendre à part l'arriéré en dehors des heures de classe, pour le mettre à même, petit à petit, de suivre ses condisciples.

Mais, ne nous le dissimulons pas : le chemin qui conduit au but n'est pas la voie commune ; c'est le sentier aride, escarpé, hérissé de difficultés, encombré d'obstacles qui vous arrêtent et vous découragent, si vous n'êtes pas solidement appuyé sur le bâton de la charité, de la patience, du dévouement et de la persévérance.

Conclusions :

1° Les enfants anormaux ont droit au bienfait de l'instruction et de l'éducation : il est donc temps qu'on s'intéresse à leur sort.

2° Les anormaux peuvent se répartir théoriquement en trois catégories : les anormaux physiques, les faibles d'esprit à différents degrés et les anormaux au point de vue moral, moins nombreux que les autres.

3° Efforçons-nous de prévenir les anomalies en éclairant le peuple sur les causes nombreuses de dégénérescence physique, intellectuelle et morale. Parmi ces causes, se trouvent l'alcoolisme, l'immoralité et la méconnaissance de l'hygiène.

4° Le nombre des instituts pour anormaux n'est pas suffisant dans notre canton. On verrait donc avec plaisir la création d'autres établissements spéciaux, avec internat, pourvus d'un personnel enseignant capable et dévoué.

5° L'anormal est, sinon abandonné, du moins souvent négligé dans la famille. Il est donc nécessaire que l'autorité oblige les parents aisés à placer leur enfant anormal dans un institut spécial.

6° Les communes ne se font pas toujours une idée bien juste des devoirs qu'elles ont à remplir à l'égard des anormaux. On pourrait aussi les obliger à subvenir aux frais de l'instruction et de l'éducation des anormaux appartenant à des familles pauvres.

7° Il serait à désirer que l'autorité compétente ordonnât chaque année le dénombrement exact, précis et détaillé des anormaux du canton en âge de scolarité, dénombrement opéré par un médecin spécialiste avec l'aide des autorités scolaires et du maître.

Lessoc, le 2 mai 1903.

L. VIONNET, *instituteur*.

Liste des rapporteurs de districts et des maîtres qui ont traité la question mise à l'étude.

1^{er} ARRONDISSEMENT (BROYE)

Rapporteur : *M. Perriard, inst., à Cugy.*

Ont envoyé des travaux :

M ^{lles}	Bavaud, à Cheiry.	Goumaz, à Fétigny.
	Duc, à Estavayer.	Gremaud, à Vuissens.
	Joye, à Mannens.	Grognuz, aux Frisques.
	Perriard, à Estavayer.	Perrin, à Prévondavaux.
	Torche, à Estavayer.	Plancherel, à Russy.
MM.	Bondallaz, à Estavayer.	Dessibourg, à Font.
	Brasey, à Lully.	Roulin, à Gletterens.
	Chablais, à Léchelles.	Ramuz, à Saint-Aubin.
	Dessarzin, à Surpierre.	Vez, à Montagny.
	Gendre, à Cheiry.	Vorlet, à Villeneuve.
	Gendre, à Morens.	

4^{me} ARRONDISSEMENT. — SECTION A. VILLE DE FRIBOURG

Rapporteur : *M. E. Gendre, inst.*

M ^{mes}	Auderset, Lucie.	M ^{mes}	Overney, Marie.
	Bourqui, Bertha.		Schærly, Hélène.
	Bourqui, Ernestine.		Koller, Maria.
	Carrel, Louise.		Schneider, Baptista.
	Comte, Hedwige.	MM.	Villard, Emile.
	Gremaud, Lucie.		Sterroz, Antoine.
	Erath, Marie.		Muller, Georges.
	Schaad, Amélie.		Renevey, Arthur.
	Marchand, Valentine.		Bise, Jules.
	Zurkinden, Marie.		Berset, Marcel.
	Zosso, Louise.		

4^{me} ARRONDISSEMENT. — SECTION B. ÉCOLES RURALES

Rapporteur : *M. Alexandre Mivelaz, inst. à Villarepos.*

Ont envoyé des travaux :

M ^{lles}	M ^{lles}
Fischer, Alma, à Cottens.	Kern, Léonie, à Grolley.
Promaz, Létitia, à Estav.-le-Gibl.	Aebischer, à Onnens.
Courier, Pacifique, à Etav.-le-Gibl.	Dunand, Lucie, à Villarepos.
Angèle, à Ependes.	Vuarnoz, Virg., à Vuisternens.
Eusèbe, à Farvagny.	Butty, Jeanne, à Corminbœuf.
Fschan, Séraphine, à Farvagny.	Michel, à Zénauvaz.
Nicoline Seydoux, à Neyruz.	MM.
Gervaise Wicht, à Noréaz.	Morel, à Arconciel.
Xavier Codaghendo, à Prez.	Mathey, à Belfaux.
Gabrielle, à Treyvaux.	Eggerswyler, à Corpataux.
Viner, Ant ^{te} , à Vuister.-en-Ogoz.	Marguet, à Corminbœuf.
Angèle Sciboz, à Wallenried.	Tinguely, à Ependes.
Mauroux, C., à Avry sur-Matran.	Rosset, à Prez-vers-Noréaz.
Bulliard, à Belfaux.	Brunisholz, à Rueyres-St-Laur.
Magnin, Philomène, à Belfaux.	Maradan, à Treyvaux.
Magne, à Cressier.	Singy, à Villarsel-le-Gibloux.
Nigg, à Ecuwillens.	

N.-B. — Les maîtres de cet arrondissement dont les noms ne figurent pas dans ce rapport, ont traité la question de l'*Enseignement du calcul mental*, à l'école primaire.

5^{me} ARRONDISSEMENT

Rapporteur : *M. J.-M. Gremion, inst. à Bulle.*

Ont présenté des travaux :

M ^{lles}	MM.
Ducry, à Bulle.	Verdon, à Bulle.
Strebel, à Bulle.	Vesin, à Bulle
Pilloud, à Bulle.	Yerly, à Avry-d ^t -Pont.
Demierre, à Bulle.	Currat, à Corbières.
Chollet, à Albeuve.	Grandjean, à Echarlens.
Dousse, à Echarlens.	Descloux, à Enney.
Dey, à Gumefens.	Philipona, à Gumefens.
Morard, à Hauteville.	Tinguely, à Hauteville.
Gobet, à Montbovon.	Corminbœuf, à La Tour.
Gauderon, à Sorens.	Frossard, à Mothélon.
Pégaitaz, A., à Vuadens.	Volery, à Pont-la-Ville.
Pégaitaz, J., à Vuadens.	Thoun, à Sales.
Jacottet, à Vuadens.	Bovet, à Villars-sur-Mont.
Vionnet (inf.), à Vaulruz.	Grossried, à Villarvorald.
Vionnet (sup.), à Vaulruz.	Plancherel, à Vuadens.
Nigg, à Marsens.	Baudère, à Vaulruz.

6^{me} ARRONDISSEMENT

Rapporteur : *Dessarzin, Ph , à Villarsiviriaux.*

Ont présenté des travaux :

M ^{lles}	Bovet, à Blessens. Seydoux, au Châtelard. Vaucher, à Châtonnaye. Sudan, à Chav.-les-Forts. Dématraz, à Mézières. Bavaud, à Middles. Bach, à Romont. Baumgartner, à Romont. Borghini, à Romont. Pochon, à Romont. Bays, à Rue. Felder, à Villaz-St-Pierre.	MM.	Krieger, à Hennens. Barbey, à La Joux. Crausaz, à Lieffrens. Pauchard, à Massonnens. Pittet, à Mézières. Rey, à Middles. Barbey, à Montet. Grivel, à Orsonnens. Terrapon, à Prez-v.-Sivir. Grand, à Romont. Roulin, à Romont. Sansonnens, à Rue. Maillard, à Siviriez. Vauthey, à Sommentier. Perroud, à Ursy. Oberson, à Vauderens. Pasquier, à Villaraboud. Perrottet, à Villargiroud. Vollery, à Villarimboud Fontaine, à Villaz-St-P. Rossier, à Vuarmarens. Loup, à Vuisternens.
MM.	Perroud, à Berlens. Overney, à Billens. Rossier, à Chapelle. Bugnon, à Châtelard. Bavaud, à Châtonnaye. Mottes, à Chavannes. Brasey, à Ecublens Monnard, à Esmonts. Pittet, à Estévenens. Baudère, aux Glânes. Gendre, à Grangettes.		

7^{me} ARRONDISSEMENT

Ont présenté des travaux :

M ^{lles}	Bossel, à Besencens. Cardinaux, à Remaufens. Dervev, à Pont. Dubey, à Prayoud. Grivet, à Le Jordil. Françoise, au Crêt. Louise Pacifique, à Porsel. Louise, à Semsales. Marie-Virginie, à Progens. Sœurs d'Attalens-Vuarat. Sigisberte, à Semsales. Zéphérine, à Semsales.	MM.	Cochard, à Remaufens. Defferrard, à La Rougère. Ecoffey, à Châtel-St-Denis. Gauderon, à Porsel. Genoud, à Châtel-St-Denis. Monnerat, à Grattavache. Pfulg, au Crêt. Pythoud, à Saint-Martin. Rosset, à la Verrerie. Savoy, à Tatroz. Schmutz, à Fiaugères. Schrøeter, à Fruence. Villard, à Châtel-St-Denis.
MM.	Bovet, à Attalens. Charrière, à Bouloz.		